

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES SOUS-PRÉFECTURE DE PRADES

Prades, le 15 juillet 2008

Affaire suivie par : M.TAILLANT

N°. 04.68.05.39.20

N.78/2008

ARRETE PREFECTORAL

PORTANT HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNERAIRE

Le Préfet des PYRENEES ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la loi n°.92-23 du 08 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

VU le décret n°.95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2007 accordant la délégation de signature à Monsieur Bernard Mouliné, Sous-Préfet de Prades ;

VU la demande de renouvellement des activités dans le domaine funéraire formulée par Monsieur Rémi Renard, et le dossier qui l'accompagne;

CONSIDERANT que l'intéressé remplit les conditions requises

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet de PRADES

... / ...

ARRETE:

Article 1er: l'entreprise Rémi Renard - Mas la Renardière - 66500 - Eus, représentée par Monsieur Rémi Renard, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national l'activité

soins de conservation

Article 2 : le numéro de l'habilitation qui lui est attribué est le 08-66-3-53

Article 3: la durée de la présente habilitation est fixée à 6 ans;

Article 4: l'habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants:

- non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance
- non respect du règlement national des pompes funèbres
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique

Article 5:

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des PYRENEES ORIENTALES

Monsieur le Sous-Préfet de Prades

Monsieur le Maire d'Eus

Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie des PYRENEES

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

> LE PREFET Pour le Préfet et par délégation LE SOUS PREFET DE PRADES

p. le Sous Préfet et par délégation L'Attachée, Secrétaire Générale

Bernadette COMBAUT